

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/001 et 11

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GUIDONI
AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »
ET A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE « AVANZEMU »**

OBJET : Projet d'aménagement des îles de la Pietra / Aménagement des stationnements sur le port de commerce de L'isula Rossa.

Merci, Madame la Présidente, je vais répondre bien évidemment aux deux Conseillers, concernant cette question qui a un caractère environnemental, vous l'avez compris.

Tout d'abord quelques mots juste pour dire qu'effectivement l'Assemblée de Corse s'empare souvent de plusieurs thématiques et de tous types de sujets, et vous l'avez fait remonter à 2 voies et personnellement je trouve qu'il n'est pas très opportun de déplacer ce genre de problème qui concerne véritablement un aspect beaucoup plus micro régional voire communal. Mais, quoi qu'il en soit, le cadre environnemental lui, dépasse largement ce cadre-là et je me devais donc de vous répondre.

Comme vous le rappelez, la problématique ne relève pas directement, et je tiens à le préciser, de la compétence de la Collectivité de Corse. Le Conseil exécutif, notamment via l'Office de l'environnement, ou encore l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie, porte un regard attentif aux projets structurants sur notre territoire.

Cette attention est d'autant plus soutenue dès lors que ces projets concernent des sites qui démontrent une particularité, voire une fragilité ou encore un caractère naturel qu'il convient de préserver. Et vous l'avez dit, je pense, chacun à tour de rôle.

Les îles de la Petra, qui sont en outre un site remarquable au niveau environnemental, présentent en tous les cas par la présence de vestiges datant du néolithique, l'un des principaux sites naturels remarquables de la Corse et il n'échappe pas bien sûr à cette logique. Effectivement, un projet ambitieux mené conjointement par le conservatoire du littoral et la chambre de commerce et d'industrie de la Corse, et coordonné par la commune de l'Isula, vise à réhabiliter totalement ces espaces.